

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 23 novembre 2011 - 9 h 30
« Niveaux des pensions et taux de remplacement »

Document N°8
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005

*Michèle Lelièvre et Olivia Sautory (DREES), Jérôme Pujol (INSEE)
INSEE Références « Les revenus et le patrimoine des ménages », 2010*

Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005

Michèle Lelièvre, Olivia Sautory, Jérôme Pujol*

Les facteurs démographiques jouent un rôle prépondérant dans l'évolution du niveau de vie. Cette évolution peut résulter de trois effets : un effet âge, un effet génération et un effet date. Entre 1996 et 2005, le niveau de vie par âge évolue en lien avec le cycle de vie et la conjoncture. Le niveau de vie augmente significativement lorsque l'on passe d'une génération à l'autre avant les années 1950, puis il oscille entre hausse et baisse avant de se stabiliser à partir des générations du milieu des années 1960.

Un modèle économétrique permet d'estimer des niveaux de vie moyens par âge, génération et date, et de séparer et visualiser ces différents effets. Ainsi, le niveau de vie estimé connaît deux phases de forte progression avec l'âge : la première entre 23 et 31 ans et la seconde entre 46 et 55 ans. L'estimation des effets spécifiques de la date fait apparaître les évolutions conjoncturelles. L'effet génération estimé montre un profil très heurté qui confirme globalement les statistiques descriptives. En outre, les transferts monétaires atténuent l'ampleur des effets d'âge et de génération mais ils ne diminuent guère l'impact des effets date.

L'évolution du niveau de vie dépend de différents facteurs : économiques, tels que croissance et activité, mais aussi démographiques [Legris, Lollivier, 1996]. Trois effets jouent ainsi un rôle déterminant dans cette évolution : un « effet âge », un « effet génération » et un « effet date ». L'effet âge signifie que la position d'un ménage dans son cycle de vie influence son niveau de vie. L'effet génération signifie que tous les ménages nés à la même date partagent certaines caractéristiques qui les accompagnent tout au long de leur vie et qui affectent leur niveau de vie. Enfin, l'effet date signifie que chaque ménage, quel que soit son âge ou sa génération, est à tout moment inséré dans un environnement économique et social déterminé qui influence son niveau de vie.

Depuis 1996, les enquêtes Revenus fiscaux (ERF) intègrent la quasi-totalité des transferts sociaux et des prélèvements fiscaux. Cette étude du niveau de vie des ménages, qui a pour source ces enquêtes, porte donc sur une période de dix années (1996-2005) en prenant en compte l'impact des transferts (*encadré 1*). Les tranches d'âge observées sont triennales et quatre dates d'enquête sont retenues : 1996, 1999, 2002 et 2005. Dans la mesure où les trois effets d'âge, de génération et de date sont par construction imbriqués, la comparaison des niveaux de vie d'une génération à l'autre doit se faire une fois les effets d'âge et de date contrôlés. Pour ce faire, on recourt à une analyse économétrique permettant de distinguer les effets de l'âge, de la génération et de la date sur le niveau de vie.

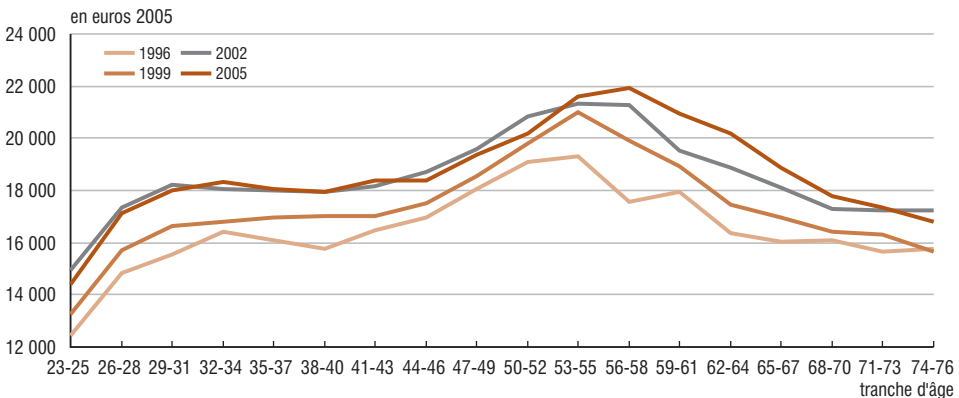
* Michèle Lelièvre, Olivia Sautory, Drees ; Jérôme Pujol, Insee.

Le niveau de vie par âge évolue en lien avec le cycle de vie et la conjoncture

Le passage d'une année à l'autre s'accompagne d'une augmentation du niveau de vie moyen pour la majorité des tranches d'âge (figure 1). Ainsi, entre 1996 et 2005, le pouvoir d'achat par unité de consommation (UC) augmente de 1,7 % par an en moyenne. Entre 1996 et 2001, dans une conjoncture économique très favorable, le pouvoir d'achat a augmenté plus fortement, de l'ordre de + 2,0 % par an. En revanche, au cours de la période plus récente, soit 2002-2005, le pouvoir d'achat n'augmente que de + 1,3 % par an en moyenne, ce qui se traduit notamment par une stagnation du niveau de vie des ménages dont la personne de référence a moins de 55 ans.

Quelle que soit l'année retenue, le niveau de vie moyen est globalement croissant jusqu'à 55 ans, puis décroissant. Ces variations du niveau de vie selon l'âge sont liées aux étapes du cycle de vie. Entre 23 et 31 ans, sous l'impulsion de salaires croissants mais également des mises en couple¹, l'augmentation est forte. Ensuite, le niveau de vie tend à stagner jusqu'à 46 ans. Cette évolution est en partie liée à l'alourdissement des charges familiales avec l'arrivée d'enfants au sein du ménage. Ces derniers n'apportent pas de revenus primaires mais permettent de bénéficier de prestations familiales ; en contrepartie, ils augmentent mécaniquement le nombre d'unités de consommation du ménage et diminuent ainsi son niveau de vie. L'augmentation des revenus d'activité et l'apport des prestations familiales durant cette période permet toutefois de limiter cet effet. À l'approche de 50 ans, la taille des ménages tend à se réduire avec le départ des grands enfants. Le niveau de vie moyen atteint son maximum aux alentours de 55 ans. En outre, c'est à partir de cet âge que les revenus du patrimoine prennent une part plus importante dans le revenu disponible (encadré 1). Le passage à la retraite entraîne une baisse du niveau de vie : le revenu est alors principalement composé de pensions et retraites qui sont inférieures aux revenus d'activité de la période précédente, puisqu'elles représentent, en dehors des cas des personnes percevant les minimums contributif et vieillesse, une fraction des revenus d'activité perçus au cours de la carrière professionnelle.

1. Niveau de vie selon la tranche d'âge de la personne de référence du ménage



Champ : ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante et est âgée de 23 à 76 ans.

Lecture : en 1996, les ménages dont la personne de référence a entre 23 et 25 ans ont un niveau de vie annuel moyen de 12 400 euros. En 2005, ces mêmes ménages ont un niveau de vie annuel moyen de 14 400 euros.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996, 1999, 2002 et 2005.

1. Une personne seule dont le revenu s'élève à 20 000 euros a un niveau de vie de 20 000 euros. En revanche, si cette personne se met en couple avec un conjoint percevant un salaire équivalent, le niveau de vie du ménage ne sera pas de 20 000 euros mais de 26 700 euros : cette personne accroît donc son niveau de vie de 33 % par l'effet des unités de consommation.

Le niveau de vie fluctue à partir des générations nées dans les années 1950, avant de se stabiliser à partir de celles du milieu des années 1960

Les générations nées jusqu'à la seconde guerre mondiale ont à chaque âge un niveau de vie nettement supérieur à celui des générations précédentes au même âge (figure 2). Cette amélioration du niveau de vie est en partie liée à la progression des taux d'activité, notamment ceux des femmes vivant en couple. À partir des générations nées dans la première moitié des années 1950, le niveau de vie à un âge donné ne progresse plus que faiblement d'une génération à

Encadré 1

Définitions et concepts retenus

Niveau de vie

On décompose dans cette étude le niveau de vie des ménages comme la somme de leur revenu fiscal par unité de consommation (UC) et des transferts nets par UC qu'ils reçoivent.

Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle utilisée retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le revenu fiscal prend en compte les revenus d'activité, certains revenus du patrimoine, les indemnités de chômage et les pensions de retraite considérées dans une logique assurancielle comme des revenus de remplacement ou différés, contrairement aux autres transferts analysés ici qui correspondent pour l'essentiel aux transferts (sociaux et fiscaux) non contributifs.

Les effets de la redistribution sont ainsi appréhendés à travers l'impact des prestations familiales, des aides au logement, des minima sociaux (revenu minimum d'insertion, allocation de parent isolé, allocation adulte handicapé, minimum vieillesse), de la prime pour l'emploi et des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale). En revanche, les transferts entre ménages, notamment ceux dans le sens parent-enfant qui peuvent sensiblement améliorer le niveau de vie des plus jeunes [Atkinson, Glaude, Olier, 2001], ne sont pas comptabilisés.

Cas particulier des revenus du patrimoine

La spécificité des enquêtes Revenus fiscaux est le recours aux données fiscales déclarées. Une partie des revenus du patrimoine financier étant

exonérée de l'impôt sur le revenu, cela a pour conséquence une imparfaite appréhension de ce type de revenus. Or, ils entrent directement dans la composition du niveau de vie des ménages. L'absence de leur prise en compte dans cette étude entraîne donc une sous-évaluation du niveau de vie notamment aux âges élevés où se concentre une fraction importante du patrimoine. De plus, la période 1997-2003 correspond à un accroissement important du patrimoine des ménages en raison de la montée des prix de l'immobilier et de la progression des cours des actifs financiers [Girardot, Marionnet, 2007].

Retraités et avantages fiscaux

Sur la période examinée, les retraités bénéficient d'avantages fiscaux dans certains cas et surtout de taux plein et réduit de CSG plus faibles que ceux qui sont appliqués aux salariés, en dépit de la majoration instituée sur les revenus de remplacement le 1^{er} janvier 1998. Celle-ci a par ailleurs été compensée en partie par la suppression de la cotisation maladie sur les retraites de base et de sa diminution sur les avantages complémentaires [Raynaud, 2003].

L'unité d'observation est le ménage

L'âge et la génération observés correspondent à l'âge et à l'année de naissance de la personne de référence du ménage. Dans les ménages de deux personnes ou plus, la personne de référence est l'homme du couple ou sinon la personne la plus âgée du ménage en donnant la priorité à celle qui est active. Par construction, tous les membres d'un même ménage ont le même niveau de vie. Le choix de la personne de référence comme membre représentatif du ménage permet d'approcher au mieux le cycle d'activité. Par contre, ce choix conduit, pour les ménages jeunes, à observer uniquement des ménages déjà autonomes financièrement.

Évolution de la structure familiale et niveau de vie

Les évolutions du niveau de vie selon les générations peuvent être influencées par la transformation de la configuration familiale.

Mécaniquement, une modification de la structure familiale va avoir un effet sur le niveau de vie. Dans le cas par exemple d'une famille monoparentale, le nombre d'unités de consommation (UC) est moins important que pour un couple avec le même nombre d'enfants, ce qui joue favorablement sur le niveau de vie, mais le nombre potentiel d'apporteurs de ressources est également moins élevé, ce qui joue défavorablement.

La taille des ménages est liée à l'âge

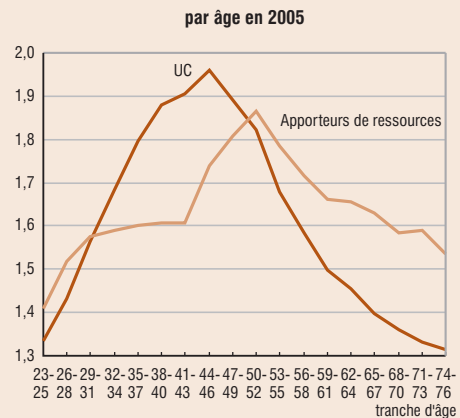
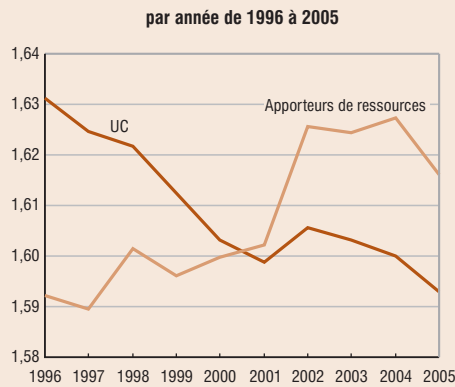
Au cours du temps, la taille des ménages diminue et le nombre d'apporteurs de ressources augmente (figure). Entre 1996 et 2005, le changement le plus important dans la configuration familiale des ménages vient de l'accroissement de la part des personnes isolées. Les familles monoparentales et les couples sans enfant sont également plus représentés mais dans une moindre mesure. Symétriquement, la part des couples avec enfant diminue. La baisse du nombre moyen d'UC s'est accompagnée, sur la période 1996-2005, d'une hausse globale du nombre moyen d'apporteurs de ressources. Au total, cette hausse, combinée à la diminution du nombre d'UC, joue positivement sur l'évolution du niveau de vie entre 1996 et 2005.

En 2005, le nombre d'UC varie fortement en fonction de l'âge : il augmente jusqu'à 44-46 ans avant de décroître. Le nombre moyen d'apporteurs de ressources augmente régulièrement entre 23 et 34 ans puis reste stable jusqu'à 43 ans. Il s'accroît fortement jusqu'à 52 ans ce qui s'explique en partie par des grands enfants qui deviennent des apporteurs de ressources au sein du ménage. Au-delà de 52 ans, il décroît, avec le départ des grands enfants. L'accroissement du nombre d'UC, combiné avec une stabilité du nombre d'apporteurs de ressources entre 34 et 43 ans, joue négativement sur le niveau de vie. Or, on constate plutôt une stabilité du niveau de vie sur cette tranche d'âge.

Une baisse continue de la taille des ménages pour les générations de l'après-guerre

Pour les générations nées jusqu'à la seconde guerre mondiale, le passage d'une génération à la suivante peut aussi bien se traduire par une baisse du nombre d'UC que par une hausse. Pour les générations nées à partir de la fin des années 1940, quelle que soit la tranche d'âge retenue, le passage d'une génération à la suivante se traduit par une baisse du nombre d'UC au sein des ménages. Pour les générations nées au début des années 1950 jusqu'à celles nées au milieu des années 1960, le passage d'une génération à la suivante se traduit soit par une stabilité, soit par

Évolution du nombre moyen d'UC et d'apporteurs de ressources



Champ : ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante et est âgée de 23 à 76 ans.

Lecture : en 2005, le nombre moyen d'UC par ménage est de 1,593 pour 1,616 apporteurs de ressources. Cette même année, le nombre moyen d'UC pour les ménages dont la personne de référence a entre 38 et 40 ans est de 1,88.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2005.

Encadré 2 (suite)

une légère hausse du nombre moyen d'apporteurs de ressources. Pour ces générations, la baisse du nombre moyen d'UC combinée à l'évolution constatée du nombre moyen d'apporteurs de ressources joue positivement sur le niveau de vie. Or, on constate plutôt une dégradation relative du niveau de vie.

Ainsi, les mécanismes à l'œuvre et leur impact sur le niveau de vie vont au-delà des simples effets combinés des nombres d'UC et d'apporteurs de ressources. Les effets d'âge et de génération estimés dans cette étude ne se

réduisent donc pas aux seuls effets de structure liés à la démographie ou aux taux d'activité. Par exemple, l'âge d'entrée sur le marché du travail est plus élevé pour les générations récentes, ce qui pourrait conduire à une dégradation relative de leur situation. À l'inverse, comme elles sont plus diplômées, leur capital humain est plus élevé et devrait procurer des revenus plus favorables que ceux de leurs aînés. Cependant, en l'absence d'un suivi individuel des trajectoires, il est impossible d'isoler ces différents effets.

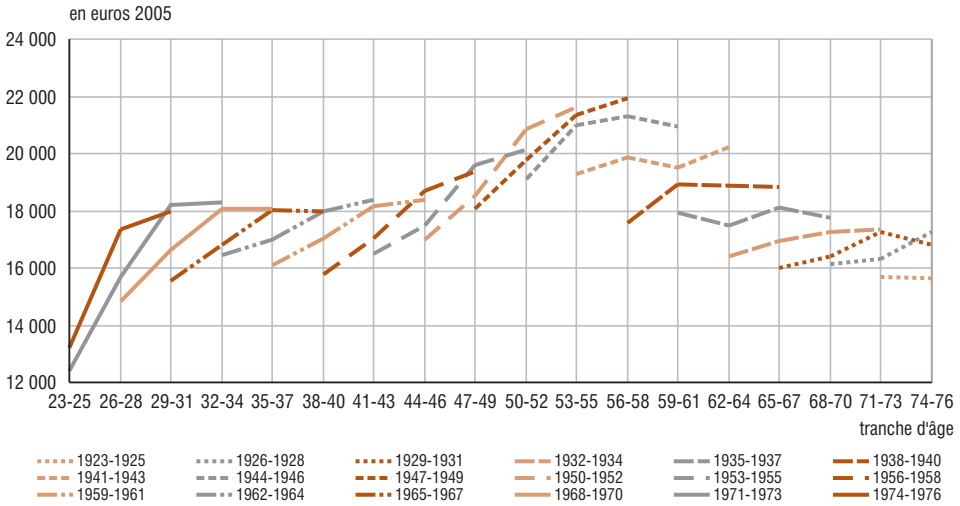
l'autre (avec même quelques cas de diminution), en lien avec des conditions du marché du travail moins favorables en raison d'un ralentissement durable de la croissance économique [Bournay, Pionnier, 2007]. Cette rupture s'est également accompagnée d'une déformation de la structure familiale, avec notamment des ménages dont la taille n'a cessé de se réduire (*encadré 2*). La dégradation relative du niveau de vie semble fortement ralentir à partir des générations nées au milieu des années 1960, en lien notamment avec des conditions d'insertion sur le marché du travail plus favorables dans la deuxième moitié des années 1980.

Des effets âge, génération et date entremêlés

L'exercice de comparaison des niveaux de vie d'une génération à l'autre doit se faire une fois contrôlés les effets de date et d'âge constatés sans les avoir encore démêlés. Par exemple, le constat en première approche de stabilisation des niveaux de vie entre les générations les plus récentes est-il réel ou ne serait-il pas la résultante d'une variation de niveaux de vie d'une génération à l'autre et d'une conjoncture économique jouant « provisoirement » en sens contraire ? Il est difficile de répondre à cela car il faudrait disposer de l'intégralité du cycle de vie des générations étudiées, et parce que l'âge est égal à la différence entre la date d'observation et la génération : les courbes ne traduisent pas uniquement l'influence d'un côté de la date (*figure 1*) ou de l'autre celle de la génération (*figure 2*). De plus, les données disponibles sont des données d'enquête et non des données de panel (ce ne sont pas les mêmes ménages qui sont suivis d'une année à l'autre). Au total, pour faire la part entre les différents effets de date, de génération et d'âge, on recourt à un modèle économétrique sur pseudo-panel permettant d'estimer des niveaux de vie moyens par âge, par génération et par date (*encadré 3*).

Les résultats de cette analyse économétrique indiquent que le niveau de vie moyen connaît deux phases de forte progression avec l'âge (*figure 3*) : la première estimée à + 19 % entre 23 et 31 ans et la seconde à + 11 % entre 46 et 55 ans. La période intermédiaire (32-45 ans) est en revanche caractérisée par une stagnation du niveau de vie. Le modèle conforte ainsi les résultats des statistiques descriptives qui reflètent les changements de la situation professionnelle et familiale au cours du cycle de vie. L'estimation des effets spécifiques de la date fait apparaître les évolutions conjoncturelles (*figure 4*) : l'élévation du niveau de vie observée entre 1997 et 2002 coïncide avec une période de croissance économique. L'effet génération s'illustre par un profil très heurté mais confirme globalement ce qui apparaît dans les statistiques descriptives : le niveau de vie augmente jusqu'aux générations 1945 avant de décroître progressivement jusqu'aux générations du milieu des années 1960 (*figure 5*). Le mouvement de baisse ralentit alors jusqu'à la génération 1973.

2. Niveau de vie par génération

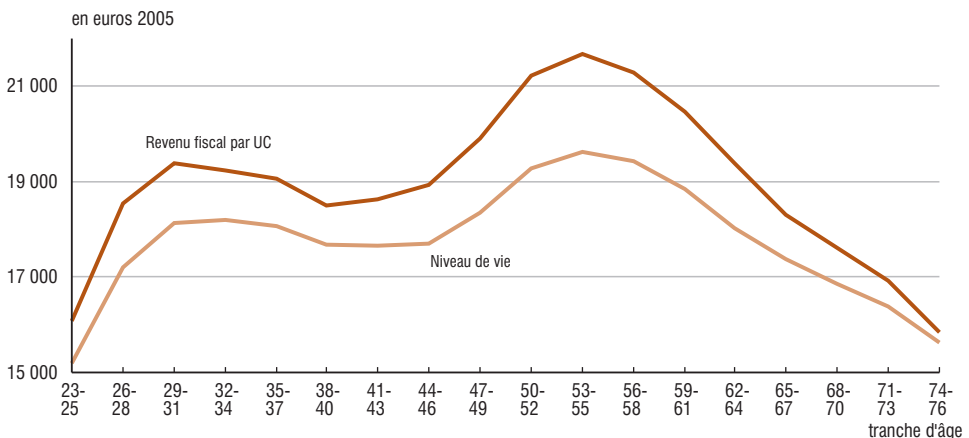


Champ : ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante et est âgée de 23 à 76 ans.

Lecture : les ménages dont la personne de référence est née entre 1962 et 1964 ont : en 1996 entre 32 et 34 ans et un niveau de vie moyen annuel de 16 400 euros, en 1999 entre 35 et 37 ans et un niveau de vie moyen annuel de 17 000 euros, en 2002 entre 38 et 40 ans un niveau de vie moyen annuel de 18 000 euros, puis en 2005 entre 41 et 43 ans et un niveau de vie moyen annuel de 18 400 euros. Si l'on trace une verticale correspondant à la classe d'âge 32-34 ans, le premier point rencontré concerne le niveau de vie en 1996 (en euros 2005) de la génération 1962-1964, le deuxième le niveau de vie en 1999 de la génération suivante 1965-1967 au même âge, etc ; les points sur la verticale mesurent donc l'amélioration du niveau de vie à âge donné.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996, 1999, 2002 et 2005.

3. Estimation des effets spécifiques de l'âge sur le niveau de vie



Champ : ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante, est née entre 1929 à 1973, et âgée de 23 à 76 ans.

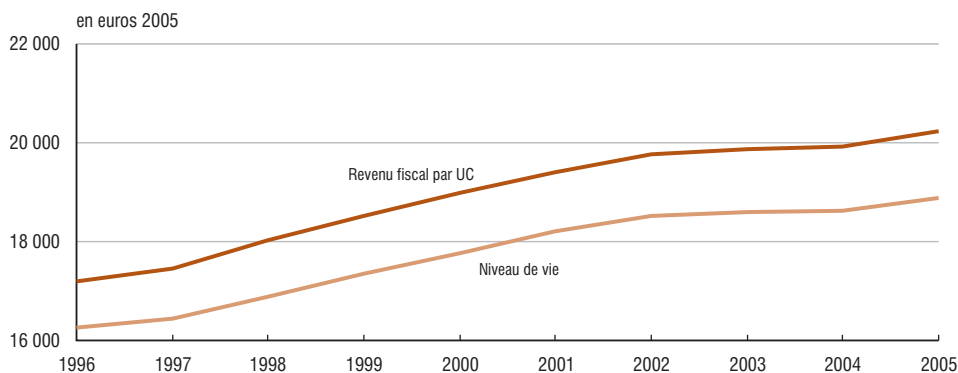
Lecture : le revenu fiscal par unité de consommation moyen des générations nées entre 1929 et 1973, à 53-55 ans, est estimé à 21 700 euros. Leur niveau de vie moyen est estimé à 19 600 euros.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2005 ; calculs Drees-Insee.

La comparaison de l'ampleur des effets est sensible au nombre de dates observées et au choix de la modélisation. Notamment, une fenêtre d'observation plus grande aurait potentiellement mis en évidence des écarts de niveaux de vie par date plus importants. De plus, une modélisation imposant moins de contraintes sur l'âge (*encadré 2*) aurait sans doute aussi mis en évidence une pente plus forte dans le profil du niveau de vie par âge. Toutefois, il semble que l'effet génération apparaisse globalement moins fort que l'effet âge, puisque l'écart entre les générations dont le niveau de vie est le plus élevé (1946) et celles dont le niveau de vie est le plus faible (1972) est estimé à + 17 %, tandis que l'écart maximal entre deux tranches d'âge est estimé à + 29 %.

Quant au revenu fiscal par UC, il varie de la même manière que le niveau de vie au cours du cycle de vie, au fil des générations et au fil des années (*figures 3, 4 et 5*). Néanmoins, si les courbes selon la date apparaissent parallèles, les courbes selon l'âge et selon la génération sont toutefois plus « aplaties » pour le niveau de vie que pour le revenu fiscal par UC.

4. Estimation des effets spécifiques de la date sur le niveau de vie



Champ : ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante, est née entre 1929 et 1973, et âgée de 23 à 76 ans.

Lecture : en 2002, le revenu fiscal par unité de consommation annuel moyen entre 23 et 76 ans des générations nées entre 1929 et 1973 est estimé à 19 800 euros. Leur niveau de vie est estimé à 18 500 euros.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2005 ; calculs Drees-Insee.

Le poids des transferts dépend de facteurs institutionnels et de la démographie

La redistribution est appréhendée dans le cadre de cette étude à travers l'impact des transferts sociaux en espèces, en particulier de la fiscalité et des prestations à caractère non contributif. Les prélèvements directs comprennent l'impôt sur le revenu, les contributions sociales à la charge des salariés et la taxe d'habitation, auxquels est retranchée la prime pour l'emploi qui est un crédit d'impôt. Les transferts reçus par les ménages comptent l'ensemble des prestations sociales défiscalisées (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux). Deux prestations contributives, les indemnités de chômage et les pensions de retraite, n'entrent donc pas dans les opérations de transferts perçus par les ménages. Ayant un statut de revenus différés de remplacement dans une logique assurancielle, elles entrent dans la composition du revenu fiscal, c'est-à-dire l'ensemble des revenus déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

On se limite donc ici au seul bilan des transferts sociaux monétaires. Or certains des prélèvements servent au financement des dépenses publiques et de prestations d'assurance

Modélisation économétrique du niveau de vie

Les enquêtes ne permettent de suivre que des histoires partielles, puisque seule la période 1996-2005 est retenue et que toutes les générations ne sont pas observées à tous les âges du cycle de vie. De plus, les variables caractérisant les trois effets étudiés sont liées puisque l'âge est égal à la différence entre la date et la génération. Aussi, un modèle économétrique a été mis en œuvre afin d'estimer des niveaux de vie moyens par âge, par génération et par date et de séparer les trois effets.

On utilise les données des dix enquêtes annuelles Revenus fiscaux réalisées entre 1996 et 2005. Sur cette période, on observe de manière homogène les transferts sociaux et fiscaux et on peut ainsi comparer les niveaux de vie au revenu fiscal par UC. Le champ retenu est celui des ménages dont la personne de référence est âgée de 23 à 76 ans, et dont l'année de naissance est comprise entre 1929 et 1973. Une génération est donc observée à 10 dates.

Ces données permettent de suivre les ménages par génération. Par exemple, on observe le niveau de vie moyen en 2000 des ménages dont la génération de la personne de référence est 1960. L'enquête de 2001 renseigne sur ce niveau de vie un an après, celle de 2002 sur le niveau de vie deux ans après etc., même si ce ne sont pas les mêmes ménages qui composent la génération d'une année à l'autre (pseudopanel).

En pratique, les données de l'enquête sont regroupées en « unités d'observation » définies par l'année de naissance (génération) de la personne de référence du ménage et l'année d'enquête. Il y a au total 450 unités contenant entre 129 et 1 470 ménages. Pour chaque unité, on calcule un revenu fiscal par UC moyen et un niveau de vie moyen. L'âge, la génération et la date sont définis par trois ensembles d'indicatrices.

On suppose que les trois effets sont additifs : les profils par âge sont supposés identiques quelles que soient la génération et la date. De même, les profils par génération et par date sont identiques quelles que soient les deux autres dimensions. En d'autres termes, on suppose ici en première approche qu'il n'y a pas d'effets croisés âge / génération, âge / date ou génération / date. Cette hypothèse signifie notamment que l'effet date par lequel transite l'impact de la croissance sur le niveau de vie est le même quel que soit l'âge de la personne de référence. En

pratique, l'indexation des pensions sur les prix (au lieu des salaires antérieurement) depuis une vingtaine d'années fait que les gains de productivité ne sont pas redistribués, même partiellement, aux personnes ayant définitivement quitté le marché du travail, personnes qui constituent une fraction très importante de la population. L'estimation d'un effet date unique (et positif, puisque sur moyenne période la croissance de l'économie est de l'ordre de 2 % par an) alors que les pensions stagnent en termes réels après leur liquidation, implique un effet de l'âge négatif aux âges élevés dans les résultats présentés. Ce résultat doit être correctement interprété : il ne signifie pas que les pensions réelles diminuent avec l'âge mais que les retraités, ne bénéficiant plus des gains de productivité après leur retrait définitif d'activité, voient leur situation relative dans l'échelle des revenus se dégrader avec l'âge.

Pour que le modèle soit identifié, il faut définir une modalité de référence pour chaque ensemble d'indicatrices. Mais étant donnée la relation de stricte colinéarité entre les effets (âge = date - génération), il est nécessaire d'introduire une contrainte identifiante supplémentaire. Le choix de cette contrainte n'est pas neutre dans l'interprétation des résultats [Allain, 1997]. Ici, on choisit de considérer que les effets relatifs à des groupes de trois âges sont identiques. Le choix de cette contrainte contribue dans une certaine mesure à « lisser » les effets âge. Néanmoins, il s'avère plus pertinent dans le cadre de l'étude que d'autres contraintes retenues dans plusieurs travaux similaires cherchant à identifier les trois effets, comme celles supposant l'absence de tendance sur l'effet date ou sur l'effet génération, hypothèses plus difficiles à justifier ici.

En pratique, on introduit des indicatrices d'âge en tranches triennales (exemple : indicatrice (âge = 23,24,25) au lieu de trois indicatrices âge = 23, âge = 24, âge = 25). Ceci permet d'annuler la relation de colinéarité entre les trois effets. Le modèle comporte au final 18 indicatrices de tranches d'âge triennales, 45 indicatrices de génération et 10 indicatrices de date et s'écrit ainsi :

$$y_{gt} = \mu + \alpha_1 1_{(\text{âge}=23,24,25)} + \dots + \alpha_{18} 1_{(\text{âge}=74,75,76)} \\ + \sum_{j=1}^{45} \gamma_j 1_{(\text{génération}=1928+j)} + \sum_{k=1}^{10} \tau_k 1_{(\text{date}=1995+k)} + u_{gt}$$

sous les contraintes suivantes :

$$\sum_{i=1}^{18} \alpha_i = 0, \sum_{j=1}^{45} \gamma_j = 0, \sum_{k=1}^{10} \tau_k = 0$$

Encadré 3 (suite)

(ces contraintes sont équivalentes à annuler un paramètre pour chaque ensemble d'indicatrices) où y_{gt} est le niveau de vie moyen de la génération g à la date t ; μ est une constante, et représente le niveau de vie moyen, à un âge moyen, d'une génération moyenne, à une année

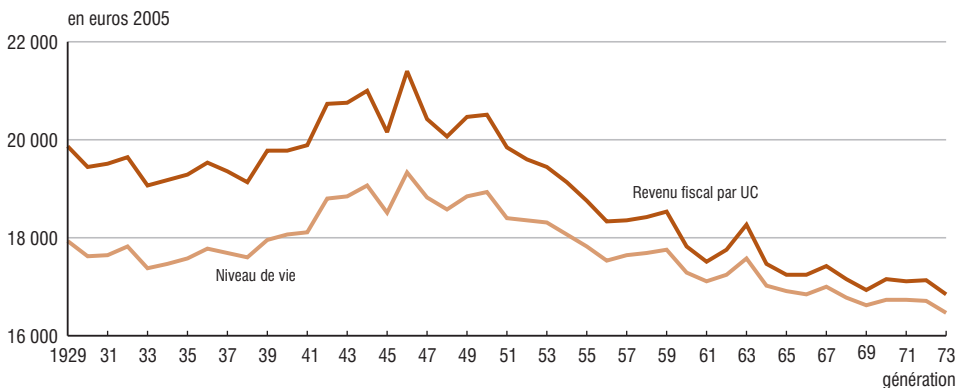
moyenne; $\alpha_1 \dots \alpha_{18}$ sont les paramètres représentant les effets de chaque groupe d'âge; $\gamma_1 \dots \gamma_{45}$ sont les paramètres représentant les effets de chaque génération; $\tau_1 \dots \tau_{10}$ sont les paramètres représentant les effets de chaque année; u_{gt} est un terme d'erreur.

maladie (pour la CSG) qui bénéficient aux ménages mais ne sont pas chiffrées ici (encadré 1). L'étude d'Amar, Beffy, Marical et Raynaud [2008] montre, à cet égard, que les services de santé, éducation et logement jouent un rôle majeur dans la redistribution. Pour toutes ces raisons, et compte tenu des conventions retenues en matière de prélèvements comme de prestations, le fait que le niveau de vie soit généralement inférieur au revenu fiscal par UC doit s'interpréter avec prudence. Le propos est ici d'identifier et de commenter les déformations de cet écart au fil de l'âge, des générations et du temps.

En 2005, dans l'enquête fiscale ERF, le taux global moyen de prélèvements directs pour un ménage est de 14,2 % du revenu initial, c'est-à-dire avant toute imposition. Cette même année, l'ensemble des prestations sociales défiscalisées représentent en moyenne 4,8 % du revenu initial des ménages; elles ont été dispensées à 10,5 millions de ménages. Au final, les prélèvements retenus dans l'enquête ont un poids supérieur à celui des prestations perçues par les ménages, quelle que soit la période considérée; il en résulte un revenu disponible moyen égal à 90,5 % du revenu initial en 2005, pratiquement comme en 1996.

La place qu'occupent les transferts dans le revenu disponible des ménages relève des règles institutionnelles d'éligibilité en vigueur (conditions d'attribution ou d'imposition, revalorisation des barèmes, modification de la législation ...) ainsi que de la démographie. Elle dépend en effet étroitement de l'évolution des configurations familiales car les prestations sont la plupart du temps fortement modulées en fonction de la taille du ménage, du nombre et de l'âge des enfants. Les aides au logement sont ainsi servies en grande majorité aux occupants locataires de leur résidence principale qui sont plus fortement représentés aux âges jeunes en

5. Estimation des effets spécifiques de la génération sur le niveau de vie



Champ : ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante, est née entre 1929 et 1973, et âgée de 23 à 76 ans.

Lecture : entre 1996 et 2005, le revenu fiscal par unité de consommation annuel moyen des 23-76 ans des générations nées en 1946 est estimé à 21 400 euros. Leur niveau de vie est estimé à 19 300 euros.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2005 ; calculs Drees-Insee.

raison du caractère cumulatif du patrimoine au fil des ans sur le cycle de vie. Du côté des prélèvements, les composantes familiales de la fiscalité directe, par le biais du quotient familial – division du revenu imposable du foyer fiscal par le nombre de parts en fonction de la composition de la famille et du nombre de personnes à charge –, contribuent à modérer le poids de la charge fiscale aux âges auxquels le foyer s’agrandit. Au même moment, les prestations familiales, ressources non imposables, prennent une part plus importante dans le revenu des ménages. La part des transferts n’est pas indépendante non plus de la conjoncture, en raison du caractère proportionnel ou progressif des impôts en fonction des revenus ou encore des prestations dispensées sous conditions de ressources par exemple. À cela s’ajoutent les effets du mode de revalorisation des prestations.

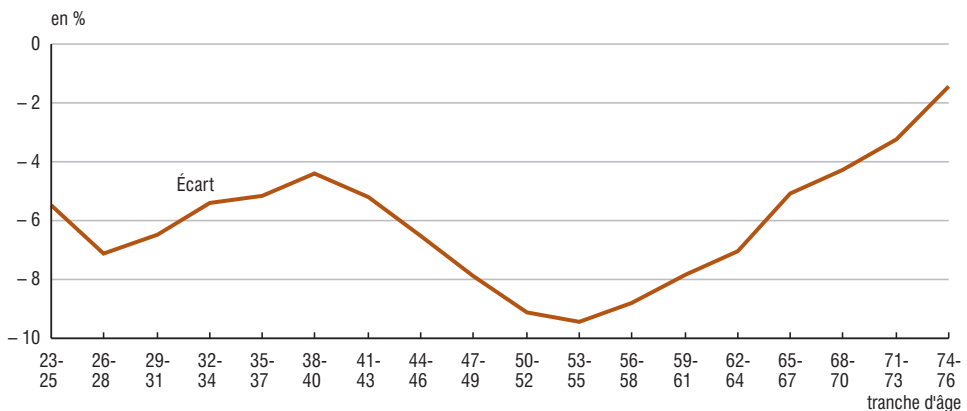
Les estimations séparées du revenu fiscal par UC et du niveau de vie réalisées par le modèle économétrique (*encadré 3*) permettent par différence de mesurer l’impact des transferts au cours du cycle de vie, au fil des générations et au cours du temps.

Les transferts non assuranciels atténuent l’ampleur des effets d’âge et de génération

La répartition du bilan de l’ensemble des transferts positifs et négatifs, ou des transferts nets des prélèvements, est fortement différenciée selon l’âge de la personne de référence (*figure 6*). Son évolution apparaît en première approche assez similaire à celle du niveau de vie : on constate globalement une redistribution au profit des deux extrémités de la vie, particulièrement marquée pour les ménages les plus âgés.

Ainsi, la redistribution est très lisible au cours des trois périodes du profil typique du cycle de vie : jeunesse, activité et retraite. Les transferts monétaires nets réduisent moins le niveau de vie des ménages âgés de 23-25 ans (– 5,5 % contre – 6,3 % en moyenne pour l’ensemble de la population) : à ces âges ils bénéficient essentiellement (en dehors des dépenses d’éducation, non prises en compte ici) d’aides au logement alors qu’ils contribuent moins au titre de l’impôt ou des cotisations sociales. L’impact net des transferts est assez favorable aux personnes de 26 à 40 ans, au moment où la famille s’agrandit : les prestations familiales versées et le mécanisme du quotient familial jouent en faveur des familles avec enfants. C’est entre

6. Estimation des écarts de niveau de vie après/avant transferts par âge



Champ : ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n’est pas étudiante, est née entre 1929 et 1973, et âgée de 23 à 76 ans.

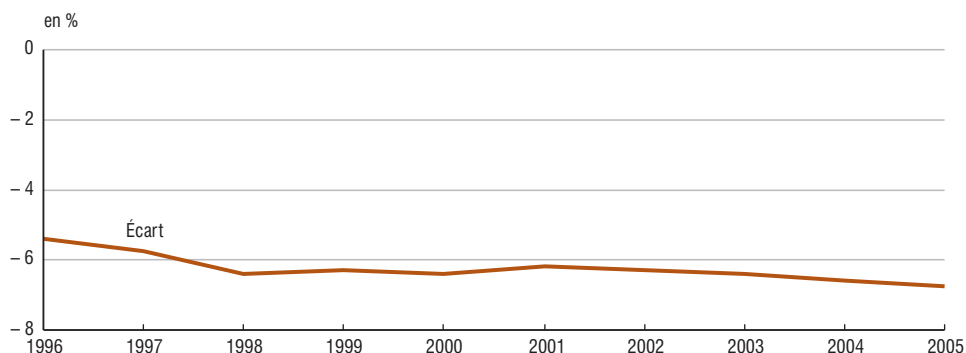
Lecture : les transferts monétaires nets diminuent moins le niveau de vie des ménages âgés de 74-76 ans que celui des ménages âgés de 53-55 ans (– 1,4 % contre – 9,4 %).

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2005 ; calculs Drees-Insee.

50 et 58 ans que l'impact net des transferts monétaires est le plus négatif : les ménages actifs en « fin de carrière », aux salaires moyens comparativement élevés et dont le patrimoine est assez important, sont affectés par la progressivité de l'impôt sur le revenu. Passé l'âge de la retraite, du fait de la baisse de revenus occasionnés et de la moindre imposition des revenus de remplacement (*encadré 1*), les prélèvements diminuent tandis que les prestations se raréfient en rapport avec le départ des enfants du foyer. Enfin, la situation relative des ménages très âgés est assez favorable, en raison notamment de l'impact du minimum vieillesse.

Dans un contexte économique qui est devenu progressivement plus favorable entre 1996 et 2002, puis moins bien orienté par la suite, le niveau moyen du solde négatif entre prestations et prélèvements s'est au total légèrement dégradé sur l'ensemble de la période (*figure 7*).

7. Estimation des écarts de niveau de vie après/avant transferts par date

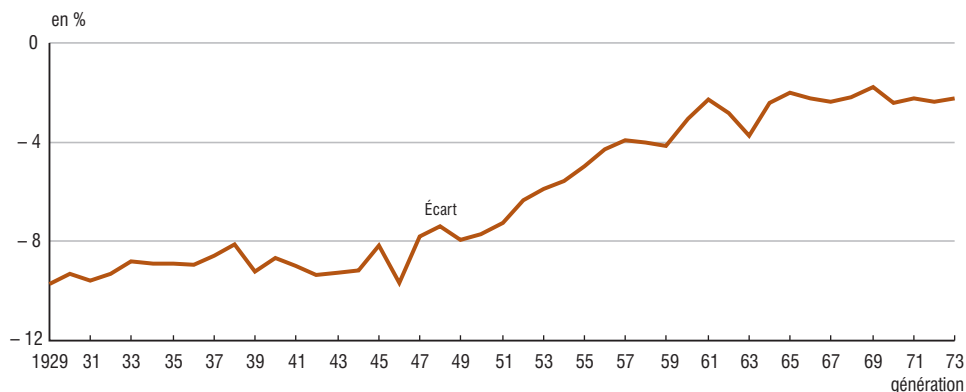


Champ : ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante, est née entre 1929 et 1973, et âgée de 23 à 76 ans.

Lecture : la diminution du niveau de vie due au solde négatif des transferts monétaires nets est estimée à - 6,7 % en 2005.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2005 ; calculs Drees-Insee.

8. Estimation des écarts de niveau de vie après/avant transferts par génération



Champ : ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante, est née entre 1929 et 1973, et âgée de 23 à 76 ans.

Lecture : l'impact net des transferts sur le niveau de vie des ménages devient de plus en plus favorable jusqu'aux générations nées au milieu des années 1960, soit - 9,7 % pour la génération née en 1929 contre - 2,2 % pour la génération née en 1965.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2005 ; calculs Drees-Insee.

L'impact des transferts varie donc peu d'une année à l'autre sur la période examinée (entre - 5,4 % et - 6,7 %). Le poids important des prestations familiales universelles dans l'ensemble des prestations et des composantes familiales de la fiscalité directe, par le biais du quotient familial et de l'imposition des pensions moins sensibles à la conjoncture, constituent autant de facteurs de stabilité non négligeables. En outre, cette moindre sensibilité conjoncturelle est également liée au fait que l'indemnisation du chômage et les droits à la retraite, aux propriétés contre-cycliques, sont ici considérés comme faisant partie des revenus primaires et non des transferts.

L'analyse par génération montre un impact assez homogène des transferts sur les générations nées jusqu'en 1945 : environ - 9 % pour les générations 1929-1945 (*figure 8*). L'impact net des transferts devient ensuite beaucoup plus favorable jusqu'aux générations nées au milieu des années 1960, avant de se stabiliser pour les générations les plus récentes (environ - 2,2 % pour les générations 1965-1973). Ce résultat découle de l'effet génération sur le revenu fiscal par UC (*figure 5*) qui apparaît légèrement croissant jusqu'aux cohortes nées vers 1945, puis très décroissant jusqu'aux générations nées au début des années 1960. Le système redistributif atténue logiquement ce profil : les générations les plus favorisées (celles nées jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale) paient comparativement plus d'impôt sur le revenu et reçoivent comparativement moins de prestations ciblées sur les publics les moins favorisés (aides au logement, minima sociaux) que les autres.

En résumé, les prestations monétaires et les prélèvements contribuent globalement à atténuer les effets âge et génération sur le niveau de vie. En effet, l'amplitude maximale de l'effet d'âge passe de 35 % lorsque l'on considère le revenu fiscal par unité de consommation à 29 % si l'on analyse le niveau de vie (- 6 points). L'amplitude maximale de l'effet génération passe de 27 % à 17 % (- 10 points). Les transferts monétaires nets abaissent notamment le maximum de la forme en « dôme » des niveaux de vie selon l'âge, correspondant aux actifs seniors et jeunes retraités. Par ailleurs, si le niveau de vie diminue entre les générations nées en 1950 et celles nées en 1965 (ce qui pourrait être relié à la conjoncture économique plus défavorable lors de l'entrée de ces générations sur le marché du travail), cette baisse semble atténuée par les transferts. Les transferts contribuent de la sorte à limiter également l'effet de « basculement » (vers le bas pour les jeunes et vers le haut pour les plus âgés) remarqué sur les revenus primaires [Atkinson, Glaude, Olier, 2001]. En revanche les transferts monétaires non contributifs ne diminuent guère l'impact des effets date. ■

Pour en savoir plus

Allain O., « La décomposition des évolutions de salaire selon l'âge, la cohorte et la période : méthodes et limites », Communication pour les 4^{es} journées d'étude sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail, Céréq, Lasmas Idl, LES, Paris, 22-23 mai 1997.

Amar E., Befly M., Marical F., Raynaud E., « Les services publics de santé, éducation et logement contribuent deux fois plus que les transferts monétaires à la réduction des inégalités de niveau de vie », France Portrait Social, *Insee Références*, édition 2008.

Atkinson T., Glaude M., Olier L., « Les inégalités économiques », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, N° 33, 2001.

Auzet L., Goutard L., Raynaud E., « Les nouvelles mesures des revenus dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux », Les revenus et le patrimoine des ménages, *Insee Références*, édition 2009.

Bonnet C., « Niveaux de vie : un rattrapage des jeunes générations ? », Les revenus et le patrimoine des ménages, *Insee Références*, édition 2009.

Bournay J., Pionnier P.-A., « L'économie française : ruptures et continuités de 1959 à 2006 », *Insee Première* n° 1136, mai 2007.

Girardot P., Marionnet D., « La composition du patrimoine des ménages entre 1997 et 2003 », *Insee Références*, France, Portrait Social, édition 2007.

Jacquot A., « Des ménages toujours plus petits : projection de ménages pour la France métropolitaine à l'horizon 2030 », *Insee Première* n° 1106, octobre 2006.

Legendre N., « Évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001 », *Insee Première* n° 947, janvier 2004.

Legris B., Lollivier S., « Le niveau de vie par génération », *Insee Première* n° 423, janvier 1996.

Lollivier S., « Inégalités de niveaux de vie et générations », *Données Sociales*, Insee, 1999.

« Du revenu initial au revenu disponible : le point sur le système socio-fiscal en 2001 », France, Portrait Social, *Insee Références*, édition 2002-2003.
